



Déclaration Liminaire CSA du 07/10/2024 !

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Comité Social d'Administration, nous ne pouvions pas commencer cette instance sans avoir une pensée pour notre collègue qui a subi dans la nuit de vendredi à samedi dernier une intrusion dans son jardin, suivi d'un acte « criminel » par un début d'incendie mis à la porte de son domicile.

FO JUSTICE apporte tout son soutien à notre collègue, les membres de sa famille et les collègues de la résidence.

Petit rappel à tous, un signalement doit être fait immédiatement à la police par la personne qui surprend les individus, avant d'appeler le service de nuit.

Les agents de brigade sécurité ne pas là pour gérer ce type d'incident.

FO JUSTICE soutient également tous les agents du CP MARSEILLE ainsi que tous nos collègues de tous les établissements qui subissent et vivent tous les jours des situations difficiles.

Une cause principale de situations critiques pour le personnel de tous corps et de tous grades confondus est le manque d'effectifs.

FO JUSTICE le répète à chacune de ces déclarations, il faudrait que nos dirigeants en prennent réellement conscience, stoppent la révision des organigrammes à la baisse et surtout n'exécutent pas, par la force la mise en place de nouveaux services en fragilisant les structures et les effectifs existants.

Pour exemple la création du PREJ Marseille sans structure, sans bâtiment en projet ou construit, sans personnel, mais en voulant récupérer les locaux et les agents du CP Marseille.

FO JUSTICE, reste en observation de cette volonté non-étudiée, non-travaillée, sans passage en réunion officielle, simplement en réunion d'information aux agents.

**Inutile de vous préciser l'état d'incompréhension des agents concernés
qui ne conçoivent pas leur situation, ni leur devenir.**

Avoir dénigré **FO JUSTICE**, n'a pas été la solution, mais uniquement une volonté de discriminer le syndicat majoritaire, qui a dénoncé les « mensonges » de la DISP Marseille.

FO JUSTICE restera vigilant sur ce sujet, en gardant en priorité la protection des agents.

Nous sommes conscients que le budget fait défaut depuis quelques temps !

la DISP Marseille aurait dû revoir la priorité de certaines constructions !

Les agents ne doivent pas subir les conséquences des changements de projets des directions successives, ni les désirs de certains directeurs qui réinventent les sujets à leurs « sauces » !

FO JUSTICE, réitère à la direction du CP Marseille, la demande acceptée en audience et d'acter ce jour que les agents EJ qui ne souhaitent pas être au PREJ Marseille, seront intégrés aux ELSP Marseille. Les agents doivent avoir le choix.

Les presser avec une date butoir n'a pas lieu d'être et ceci est inacceptable !

La création de ce PREJ n'a pas d'urgence, les agents EJ ont toujours effectués les missions de l'ARPEJ et exclusivement de l'ARPEJ. Attendons d'avoir les moyens !



FO JUSTICE demande également à la DISP de ne pas publier la totalité des postes PREJ Marseille, afin que les agents EJ actuels ne soient pas pris en otage.
Les Mises A Dispositions gérées par la DI peuvent avoir une durée indéterminée !

Une cause également subie par le personnel est le manque de considération de la hiérarchie.
Comment peut-on dire à un agent, je vous laisse le temps de la réflexion pour un poste

et nommer un autre sans attendre sa réponse ?

Comment les agents peuvent-ils encaisser que des détenus soient impunis pour raisons médicales ?

Comment peut-on sanctionner et déplacer un agent sur des dires de détenus sans le recevoir ?

Comment peut-on proposer des postes à des agents sans appel à candidatures ?

Comment peut-on convoquer un membre de l'encadrement à l'heure du repas de midi et ne pas le laisser s'expliquer sur la situation reprochée ?

Madame la Présidente, un autre sujet qui est très difficile à supporter pour les agents aujourd'hui concerne la gestion déléguée.

Tout d'abord, l'heure tardive des chariots repas amenés en détention.

Les agents ne peuvent plus prendre de pause et bien souvent non pas le temps de se restaurer.

Nous sommes conscients que vous intervenez tous les jours, mais ce souci récurrent pose une réelle difficulté aux agents.

Le QD, rencontre pareillement un souci avec les repas, les agents sont tous les jours obligés de demander à la cuisine la livraison de repas en barquette.

Le format de livraison en plateaux est impossible au QD.

Ensuite, il y a le souci des chauffeurs et la non-connaissance que nous avons dans le contrat qui nous lie avec la GD.

En tant que membre du Comité Social d'Administration, il est de notre devoir de veiller au respect des droits des agents et à l'intégrité des conditions de travail au sein du centre pénitentiaire.

La gestion déléguée, impliquant une société privée dans certaines tâches opérationnelles, introduit des changements significatifs qui peuvent avoir des répercussions sur les conditions de travail, la sécurité, ainsi que sur la qualité du service rendu.

Dans ce contexte, il est essentiel d'avoir accès aux contrats conclus avec cette société afin d'assurer une transparence complète et de protéger les intérêts des agents pénitentiaires.

En tant que représentants syndicaux, nous avons un devoir de vigilance envers les agents pénitentiaires que nous représentons.

L'accès aux contrats passés avec la société privée est indispensable pour que nous puissions évaluer les impacts sur les conditions de travail.

Cette demande s'inscrit dans le cadre légal du droit à l'information, et nous nous engageons à respecter les limites imposées par le secret commercial.

FO JUSTICE vous demande donc de nous permettre de consulter les contrats signés.

La confiance dans toutes situations envers sa direction est une nécessité, elle doit être sans faille !

La bienveillance est l'affaire de tous, à tous les niveaux et en toutes circonstances !

Les Membres du CSA FORCE OUVRIÈRE CP MARSEILLE

